



Ligue Régionale de Bowling et de Sport de Quilles Provence Alpes Côte d'Azur Corse



Siège social : Le Clos Margot n° 34 - av du 11 Novembre - 83160 LA VALETTE DU VAR

Président : **Serge MOTYL** ☎ : 06.30.91.27.42

SIRET : 480 830 439 000 18

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS HOMMES PACA 2015

ART. 1 - Organisation

La Ligue organise les Championnats Régionaux des Clubs Hommes, pour la saison **2015**

Le Championnat est ouvert à tous les licenciés masculins F.F.B.S.Q. Il se déroule en équipe de cinq.

La composition des différentes divisions est définie chaque saison à l'issue des inscriptions, en fonction des classements de la saison précédente et du nombre d'équipes inscrites.

Les horaires des journées (samedi et dimanche) ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des centres.

Le Championnat Régional des Clubs se déroule sur trois journées **pour R1 & R2 & R3** :

- ♦ 1^{ère} journée : **21 et/ou 22 mars 2015**
- ♦ 2^{ème} journée : **05 et/ou 06 Juin 2015**
- ♦ 3^{ème} journée : **19 et/ou 20 septembre 2015**

La Ligue régionale détermine les lieux et les horaires des compétitions.

ART. 2 – Les équipes

Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le nombre de places disponibles, la commission **sportive** décidera en fonction du nombre de licenciés dans chaque club l'engagement d'une ou plusieurs équipes supplémentaires.

Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans une même division.

- A. Chaque équipe ne peut utiliser plus de dix joueurs sur l'ensemble de la saison. Ces 10 joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 10 joueurs, les licenciés d'une "Ecole de Bowling" de la région administrative rattachés à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).
- B. Dans chaque équipe **un seul joueur de nationalité étrangère est autorisé** sur les pistes.
- C. Les remplacements sont libres. Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.
- D. Sur une même journée un joueur ayant évolué dans une équipe le samedi ne pourra jouer le dimanche dans une autre équipe de division supérieure du même club.

ART. 3 – Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système "Round Robin" par points sur 3 journées :

- ♦ Par match gagné : 3 points
- ♦ Par match nul : 2 points
- ♦ Par match perdu : 1 point
- ♦ Par match forfait : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent)

Lorsqu'une poule R3 comporte un « mort », on attribuera un « Blind » (score forfaitaire) de 700 quilles à cette équipe « mort » soit 140 par « joueur ». Pour gagner le match, l'équipe adverse devra établir un score minimum de 701 quilles.

Serge MOTYL Le clos Margot n° 34 – av du 11 Novembre – 83160 LA VALETTE DU VAR



Mobile 06 30 91 27 42 e-mail: s.motyl@bowlingpaca.fr

- B. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes, totalisant le même nombre de points, sont départagées :
1. Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 2. Par le total des quilles abattues sur les 3 confrontations directes de la saison.
 3. Par le total des quilles abattues sur la saison.

ART. 4 – Accessions et relégations

- Toute équipe, ayant déclaré forfait pour une journée entière, est reléguée en division inférieure, quel que soit son classement à l'issue du championnat. Pour une équipe de R3 ayant déclaré forfait pour une journée entière, elle ne sera pas autorisée à se réinscrire la saison suivante, sauf place vacante.
- Les accessions et relégations des clubs se font de la manière suivante :

Pour la R1 Hommes (Poule de 10 équipes) :

- ❖ 1^{er} cas, aucune équipe de la N3A ne descend :
- l'équipe vainqueur monte en N3 – L'équipe classée 10^{ème} descend en R2
- ❖ 2^{ème} cas, 1 équipe de la N3A descend :
- l'équipe vainqueur monte en N3 – Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.
- ❖ 3^{ème} cas, 2 équipes de la N3A descendent en R1 :
- l'équipe vainqueur monte en N3 - Les équipes classées 8^{ème} 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.
- ❖ 4^{ème} cas, 3 équipes de la N3A descendent en R1 :
- l'équipe vainqueur monte en N3 - Les équipes classées 7^{ème} 8^{ème} 9^{ème} et 10^{ème} descendent en R2.

Pour les R2A et R2B (Poule de 6 équipes) :

- ❖ 1^{er} cas, aucune équipe de la N3A ne descend en R1:
- dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{èmes} des 2 poules descendent.
- ❖ 2^{ème} cas, 1 équipe de la N3A descend en R1:
- dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{èmes} et la moins bonne 5^{ème} des 2 poules descendent en R3 (*).
- ❖ 3^{ème} cas, 2 équipes de la N3A descendent en R1 :
- dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{èmes} et 5^{ème} des 2 poules descendent en R3.
- ❖ 4^{ème} cas, 3 équipes de la N3A descendent en R1 :
- dans chaque poule, les équipes classées 1^{ère} montent en R1. Les équipes classées 6^{èmes}, 5^{ème} et la moins bonne 4^{ème} descendent en R3 (*).

(*) 2^{ème} et 4^{ème} cas, (moins bonne 5^{ème} et moins bonne 4^{ème}), les équipes sont départagées par :

1. Le nombre de points obtenus en fin de compétition
2. Le nombre de quilles abattues sur l'ensemble de la compétition
3. Le nombre de points obtenus sur le dernier match, puis sur l'avant dernier match etc....

Pour les R3 (La composition des poules sera définie à l'issue des inscriptions) :

- La première équipe de chaque poule monte en R2

ART. 5 – Inscriptions

- A Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue par l'intermédiaire des présidents de clubs. Vous pouvez soit envoyer votre demande par courrier auprès du Président de la Ligue, ou utiliser le

Serge MOTYL Le clos Margot n° 34 – av du 11 Novembre – 83160 LA VALETTE DU VAR



Mobile 06 30 91 27 42 e-mail: s.motyl@bowlingpaca.fr

mail générique : inscriptions@bowlingpaca.fr pour procéder à cette inscription. Une copie de votre mail sera automatiquement distribuée au responsable régional : Serge MOTYL.

B Date limite des inscriptions (date de mail ou de la poste faisant foi) : **20 Février 2015**

- A l'issue de cette date limite, formation des poules dans chaque division et envoi des factures aux clubs.
- La réception des chèques **avant le 1 mars 2015** confirmera l'inscription qui peut être faite par courriel ou courrier postal avec la composition des équipes dans l'ordre de jeu pour la gestion des compétitions à l'aide du tableur FFBSQ à l'attention des arbitres et du gestionnaire responsable.

C Coût du championnat par équipe :

A l'issue de la constitution des poules, les chèques seront envoyés au trésorier sur présentation de facture que les clubs recevront (**80 €** engagement par équipe + **3,18 €** par partie)

- Pour les équipes R1 (poules de 10)
 - 223.10 € (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
 - 143.10 € (parties de la 2^{ème} journée)
 - 143.10 € (parties de la 3^{ème} journée)
- Pour les équipes R2 et R3 (poules de 6)
 - 159.50 € (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
 - 79.50 € (parties de la 2^{ème} journée)
 - 79.50 € (parties de la 3^{ème} journée)

D Afin d'éviter d'avoir des équipes absentes lors d'une des 3 journées du championnat, il est demandé à chaque équipe, lors de son inscription, **un chèque de caution de 200 € par club**. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations de la Ligue, des raisons de celui-ci.

ART. 6 – Résultats sportifs

- Les feuilles de matches signées, sans ratures ni surcharges doivent être impérativement remises à l'arbitre à l'issue de la compétition, un double restant au club pour contrôle si contestation.
- L'arbitre aura en charge l'envoi des feuilles de matches à : resultats@bowlingpaca.fr

ART. 7 – Tous les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués.

ART. 8 – Réclamation

- A** Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au Président de la Ligue Paca dans un délai de cinq jours.
- B** Tout litige ou réclamation est traité par la Commission des réclamations composée de trois membres de la Ligue Paca.
- C** La structure d'appel est le Comité Directeur de la Ligue Paca, statuant hors présence des membres de la Commission.

Le 12 Janvier 2015

Serge MOTYL
Délégué Championnat des clubs


